



La *Bogis-Bossey* GAZETTE

Informations communales et régionales - page 1

Edito



Il me tient à cœur de vous transmettre dans cet éditto l'évolution vécue de notre village depuis les années 1970. A ce moment-là, nous n'étions guère plus de 300 habitants dans ce village paysan.

Mes premières années de contributions à la vie communautaire furent à partir des années 1980, où j'ai été engagé dans le corps des Sapeurs-Pompiers volontaires du village. Peu après, ce fût l'intégration au Conseil Général - tout le monde pouvait y participer ; on respectait les décisions prises. Puis, ce fût l'évolution ; quelques propriétaires terriens de notre village devinrent millionnaires. On a donné une possibilité aux personnes désireuses d'acheter une maison, un appartement, de réaliser.

Nos maisons paysannes existantes ont été transformées ; de nouvelles constructions ont vu le jour. Il a fallu une station d'épuration puis une déchèterie. A ce moment, après le développement des quartiers du Levant, des Esserts, des Pralies, du Greny, etc... nous atteignîmes gentiment les 800 habitants. La maison de Commune et l'Auberge ont dû être restaurées. La couleur choisie par la Municipalité n'a pas plu à tout le monde, cela a fait du bruit !

Fin 2023, nous allons passer le cap des 1000 habitants. Le 3 mars 2024, la population est appelée à s'exprimer sur le changement d'affectation de la parcelle Le Levant. Le résultat du vote va dessiner les contours de Bogis-Bossey pour les prochaines décennies. Nous sommes à la croisée des chemins. Aussi, j'invite tous les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote à s'exprimer à cette occasion.

Pour terminer ma petite histoire, après le Conseil Général, s'est installé le Conseil Communal où j'ai participé dans la plupart des Commissions. Dès 2012, j'ai été élu à l'exécutif de notre village.

Jean Widmer, Syndic

Le Conseil communal en séance à Lausanne

La séance du conseil communal du mois d'octobre s'est tenue exceptionnellement dans la salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne.

Nos élus ont été accueillis par Laurent Miéville, président du Grand Conseil, et guidés par Marion Wahlen, conseillère communale et députée au Grand Conseil vaudois.



Décisions des derniers Conseils communaux

CONSEIL DU 21 JUIN 2023

Préavis n° 16/23 concernant l'adhésion au groupement forestier de la Dôle

accepté

Préavis n° 20/23 concernant le rapport de gestion 2022

accepté

Préavis n° 21/23 concernant le plan d'affectation Le Levant

accepté

Préavis n° 22/23 concernant les comptes 2022

accepté

CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2023

Préavis n° 23/23 concernant la demande de crédit de CHF 996'800.- pour la réfection des enrobés de la route de Céligny et des Coudres

accepté

Préavis n° 24/23 concernant le budget 2024

accepté

Préavis n° 25/23 concernant l'arrêté d'imposition 2024 à 71%

accepté

Votation pour le changement d'affectation de la parcelle Le Levant

Introduction

La Municipalité a présenté un projet de changement d'affectation de la parcelle Le Levant au Conseil communal qui l'a approuvé lors de sa séance du 21 juin 2023. Un comité référendaire a été constitué pour soumettre cette décision au vote populaire. Les signatures nécessaires ayant été recueillies, un référendum sera organisé le 3 mars 2024.

Vous trouverez ci-dessous deux textes d'opinions émanant d'une part du comité référendaire et d'autre part de la Municipalité. Vous avez également la possibilité de visionner en replay des interviews concernant le projet Le Levant sur NRTV, rubrique La Quotidienne, émissions du 11 et 14 septembre 2023.



Arguments de la Municipalité **OUI** au changement d'affectation

La Municipalité a présenté un projet de valorisation de la parcelle Le Levant, sur demande du conseil communal. Un changement d'affectation s'accompagne d'un projet de construction qui indique l'implantation et le volume des bâtiments, les infrastructures prévues et les études de faisabilité pour les aspects de mobilité et de bruit notamment. Il est important de signaler qu'à ce stade, aucun contrat n'a été signé pour la réalisation. Il s'agira de l'étape suivante, après le changement d'affectation. La Municipalité privilégie d'octroyer un DDP – droit de superficie – à une fondation privée régionale pour la réalisation des travaux.

Le projet porte sur 4 axes : le logement, les services, la salle polyvalente et le parc.

• Le logement

Maximum 35 appartements de qualité, en location. En tant que propriétaire du terrain, la commune sera totalement impliquée dans la réalisation et notamment dans l'intégration des bâtiments dans l'espace du village et dans les critères de choix des locataires.

Avantage pour les habitants : une priorité pour bénéficier d'un logement.

• Les services

Le projet tel que présenté au Conseil communal, privilégie la construction d'une crèche qui permettra à Bogis-Bossey de contribuer au développement des infrastructures nécessaires à notre région.

Avantage: amélioration de l'offre de proximité en places de crèche.

• La salle polyvalente

Elle sera la propriété de la commune. La salle fermée permettra d'accueillir 150 personnes. Elle sera utilisée lors des fêtes du village mais également comme salle pour des activités de loisirs et pour des réunions. Un couvert extérieur est également prévu. Avantage pour les habitants : lieu de rencontre, de réunions et d'activités.

• Le parc

Il sera la propriété de la commune et sera orienté vers le développement de la biodiversité. Il favorisera la balade, l'observation et les rencontres. La surface du parc occupera plus de la moitié de la parcelle.

• Autres aspects

Les études de mobilité et bruit font partie du plan d'affectation. Le projet générera un trafic supplémentaire à l'heure de pointe du matin et du soir de l'ordre de 14 à 32 véhicules par heure, respectivement. Les normes cantonales déterminent que les chemins actuels du centre du village sont en mesure d'absorber ces véhicules. La Municipalité présentera le moment venu des mesures pour adoucir le trafic dans le centre du village.

Le bruit total occasionné par les véhicules actuels et par les véhicules supplémentaires liés au projet restera inférieur de 30% aux limites cantonales autorisées pour l'environnement villageois aussi bien de jour que de nuit.

La gestion du parking souterrain permettra de maîtriser le parc des véhicules en surface.

La Municipalité invite la population à soutenir le changement d'affectation pour les raisons suivantes :

➤ Les infrastructures de notre commune datent des années 70. Le projet, qui s'inscrit dans la continuité du bâti, permettra d'offrir aux habitants **des infrastructures adaptées pour les prochaines décennies** et contribuer à un centre villageois convivial et vivant.

➤ Notre commune disposera d'une **offre de logements locatifs** qui manque actuellement et qui intéresse particulièrement les jeunes adultes, les seniors et les familles qui n'ont pas accès à la propriété privée. La priorité sera donnée aux habitants de Bogis-Bossey.

➤ Les **aspects financiers sont avantageux** pour la commune car il ne sera pas nécessaire d'investir dans la construction des bâtiments. D'autre part, une rente annuelle de l'ordre de CHF 100'000 sera perçue sur toute la durée du droit distinct permanent.

➤ Le changement d'affectation de la parcelle permettra de poursuivre le projet par un plan de construction précis et transparent.

➤ Le Conseil communal votera le financement du projet tel que communiqué précédemment par la Municipalité au Conseil. L'acceptation de changement d'affectation n'est donc pas une carte blanche pour finaliser le projet.

Votation pour le changement d'affectation de la parcelle Le Levant

Voici la vue de ladite parcelle ci-dessous et à droite le projet de développement.



Arguments du Comité référendaire **NON** au changement d'affectation

• De quoi s'agit-il ?

- Déclassement d'un terrain pour y laisser place à une construction d'un ensemble de bâtiments jusqu'à 35 appartements, 94 places de parking, 1 salle polyvalente jusqu'à 150 personnes en intérieur et pouvant doubler la capacité sous l'auvent extérieur. Ce déclassement détruira plus de 12'000m² de surface agricole parmi les plus fertiles du canton.



• Trafic routier augmenté / Insécurité routière

- Deux études d'impact ont démontré **une augmentation significative du trafic** routier sur les petits chemins des Jardins, de la Pinte et du Levant alors que ceux-ci finissent en cul-de-sac. A ce jour, il est déjà impossible de croiser deux véhicules sur ces chemins. De plus, des véhicules agricoles y circulent également régulièrement.



chemin des Jardins

- Avec l'augmentation significative des véhicules sur des petits chemins utilisés par de nombreux passants, enfants, marcheurs, cyclistes, **une insécurité routière va apparaître** alors qu'actuellement cette liberté de mouvement est un des points forts de ce lieu.

• Nuisances sonores

- **Hausse importante des nuisances sonores** due à l'augmentation du trafic routier.



• Charges communales augmentées

- Les **charges communales** vont fortement augmenter. En effet, la commune va devenir propriétaire de la salle polyvalente (selon interview de M. Meyer sur NRTV du 14.09.2023) et tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune sans que l'on sache l'étendue des montants.



Or, l'achat de **cette salle est opaque** et n'a jamais été indiqué par la Municipalité. Soit un investissement est nécessaire par la commune, mais financièrement elle n'en a pas les moyens. Soit une contrepartie est donnée en échange de cette salle, mais on ne sait pas quoi !!!

- **La création et l'entretien du parc public vont également augmenter les charges communales** et aussi amener son lot de problèmes (nuisances sonores, déprédations, déchets, etc.). Tout cela n'est absolument pas chiffré et flou.



• Infrastructures pas adaptées

- **Les problèmes d'infrastructures ne sont pas pris en compte.** 100 personnes et 94 voitures supplémentaires vont encore engorger plus le système actuel qui est déjà saturé au maximum. Les écoles, UAPE et les routes du village ne sont absolument pas adaptées. Sans compter le trafic et le parage sauvage lors de l'utilisation de la salle polyvalente.



• Projet et financement flou

- **Projet flou concernant le financement.** Aucun business plan n'a été établi, préparé ou démontré ni aucun appel d'offre concurrentiel. Pour preuve, le projet prévoit la construction d'une station de pompage par la société propriétaire de l'entier du projet soit Equitim, mais sans qu'il soit précisé qui en assumera les frais de fonctionnement ou d'entretien. Donc, possible augmentation des charges communales si l'entretien est fait par la commune !!!



En conséquence, le village n'a absolument pas besoin d'un tel projet surdimensionné. La tranquillité de Bogis-Bossey et son paysage campagnard sont ses atouts principaux. Il faut conserver ce poumon indispensable au lieu de vouloir faire du profit avec du bétonnage.

TOUS CONTRIBUABLES, TOUS CONCERNES...

Sauvons notre agriculture et maintenons une qualité de vie.
VOTEZ NON !!!!

Le Comité référendaire

Votation communale le dimanche 3 mars 2024

Sortie des aînés sur le trajet du BAM

Sous un soleil radieux de septembre, nos aînés ont participé à une belle journée dans notre région où il y a toujours 1000 endroits à (re)découvrir !

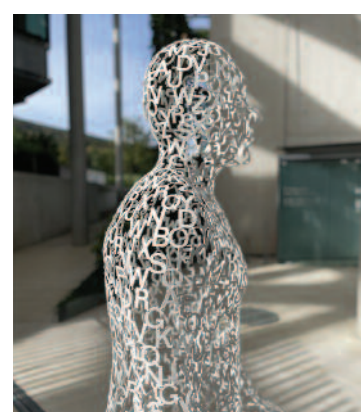
Le programme proposait une ballade à bord du train historique reliant Morges à Bière.



M. Gilbert Hämmerli, l'un de nos aînés, fervent amateur de train, a fourni de précieuses indications historiques sur le matériel roulant, l'histoire de la ligne et le développement du chemin de fer depuis le milieu du 19^{ème} siècle.

La vue sur le Lac Léman, le Jura, les champs et vignes était superbe. Le repas a été servi à bord par l'équipe de l'Auberge Aux 2 sapins de Montricher et son Chef Frédéric Simond.

La journée s'est poursuivie par une visite de la Fondation Jan Michalski à Montricher, remarquable autant par son architecture que par sa mission pour l'écriture et la littérature. CLZ



Portrait de Véronique Breda - de la politique à l'hypnose

Elle m'ouvre la porte. Véronique Breda m'accueille et nous montons dans son cabinet installé chez elle. Une ambiance feutrée, un espace cocooning où l'on se sent bien.

Après 10 ans au sein de la Municipalité de notre village, cette ingénieure de formation a fait un virage à 180° pour se consacrer à présent à une passion devenue son métier : l'hypnose.

Bien que de nature plutôt carthésienne, l'hypnose était un sujet qui l'intriguait depuis longtemps et dont elle souhaitait en connaître davantage. Lorsque l'occasion s'est présentée à elle un peu avant la fin de législature (en 2020), Véronique s'est lancée dans une formation sur le sujet sans but précis, juste pour sa propre connaissance. Finalement à la suite de cette formation, cela est devenu une

évidence. Elle décide d'ouvrir son cabinet d'hypnothérapie en juillet 2021.



Mais en fait, qu'est ce que l'hypnose ?

Véronique la définit comme cela : l'hypnose est un moyen de transport pour voyager en soi. Elle permet d'ouvrir des

portes de son être intérieur qui ne s'ouvrent pas en temps normal. C'est une sorte d'exploration de son être. On met la réflexion de côté pour privilégier l'imagination et la créativité.

Dans son cabinet, Véronique Breda propose des consultations thérapeutiques d'hypnose autant pour les enfants, ados que les adultes. Ce peut être pour des problèmes très divers comme le stress, l'anxiété, la douleur, l'addiction, des problèmes préoccupants, etc. L'étape primordiale au début de toute séance est d'instaurer une relation de confiance et de sécurité avec le patient afin qu'il se sente bien et prêt. C'est la clé pour que l'hypnose puisse avoir l'effet escompté.

Au delà de l'aspect «thérapie», Véronique fait également voyager qui le veut en proposant des ateliers deux fois par mois

(à Grens au centre Prana Santé). Le but étant de donner des outils simples aux participants sur des techniques d'autohypnose pour les réutiliser chez soi avec un côté pratique et d'autres exercices plus ludiques.

Elle suit régulièrement des formations et espère pouvoir être prochainement agréée ASCA.

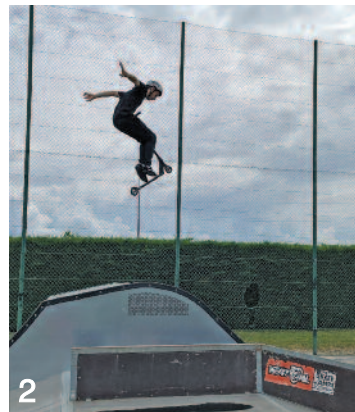


Vous pouvez retrouver toutes les informations sur son site internet: www.nature-hypnotique.ch

Événements et manifestations en images

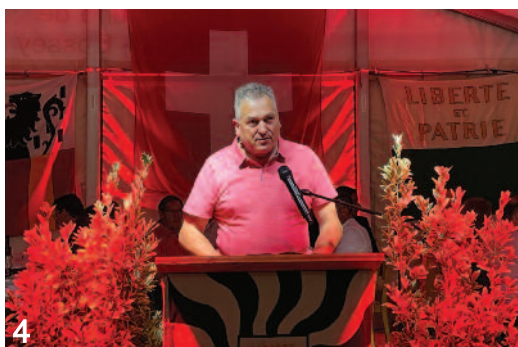
1-3. Journée sportive :

1. Finalistes du tournoi de pétanque. Coupe Markus remportée par Ian Cavin et Christophe Page (au centre).
2. Démonstration de trottinette freestyle par la Team GrantScooterShop, Anthony Grant.
3. Tournoi de volleyball.



4-5. Fête nationale du 1^{er} Août:

4-5. Pour la fête nationale, Bogis-Bossey avait invité M. Vincent Scattolin, Maire de Divonne-les-Bains, qui a prononcé un discours très apprécié.



6-8. Fête du village:

6. Place de fête 7. L'amicale a opté cette année pour de la vaisselle recyclable.

8. Démonstration de claquette présentée par un jeune villageois Zane Wagner et son papa.



9. Les Marchés de Bogis-Bossey:

Lory Da Costa, présidente du CAB (Comité d'animations Bogis) et Philippe Bourguignon qui organisent les marchés.



10-12. La Fête des Monstres :

10. Pour sa 6^{ème} édition, la fête des Monstres a attiré petits et grands par une belle journée automnale pour une activité de découpes de courge sous l'esplanade derrière la salle de gym de Chavannes-de-Bogis.



11. La vilaine sorcière des Ajités (Ancienne jeunesse) attendait impatiemment la venue des enfants.

12. Un énorme chaudron de soupe à la courge était préparé pour assouvir les estomacs affamés.

Atelier de couronnes de l'Avent

Dans un cadre privé, créatif ou non, Mme Ahman-Hoving, habitante du village, propose un atelier de « Couronnes de l'Avent » en petit groupe (max. 6 personnes) :

Dates:

Les soirées du lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 novembre.

En dehors de ces dates des sessions privées peuvent également être organisées.

Au programme:

19h00 : Accueil puis petit repas autour d'un bon verre de vin «Soupe maison, Pain & fromage»

20h00 : Place à la création

Support, bougies, branchages et autres verdure seront fournis sur place.

La décoration des couronnes se fait soit avec votre propre

décoration (amené par vos soins), soit avec des fournitures mis à disposition sur place (prévoir un petit coût en sus).

Prix :
CHF 90.-/personne

Adresse :
3, chemin du Milieu
Bogis-Bossey

Informations et inscriptions :
Emilie Ahman-Hoving
Tél. 079 769 13 90

Mais quelle est cette découverte?

Lors d'une promenade en forêt sur le chemin des Bois, notre rédactrice a fait une curieuse découverte au mois d'août. A la lueur du soleil qui reflétait dans la rivière le Brassu, des reflets rouges vifs sont apparus. En s'approchant, elle constate qu'il s'agit de cailloux.



Comment ces pierres sont-elles devenues de cette couleur? Le mystère reste entier...



Si un habitant saurait nous éclairer, nous attendons volontiers son message sur notre e-mail:
journaldebogis@bluewin.ch

En Bref !

Local épicerie

L'épicerie a cessé ses activités fin juin. Certains services postaux sont désormais disponibles à domicile, sur commande (par téléphone ou internet). Faute de repreneurs pour l'exploitation d'un commerce de proximité, le local a été loué à une entreprise de services d'architecture.

Tilleul de la chapelle

Le tilleul qui se trouve devant la chapelle côté Genève sera remplacé par un nouvel arbre de la même espèce. En effet, sa mauvaise santé ne garantit plus un développement sain et sûr du végétal.

Carnet rose

Théo Brovarone
né le 18.04.2023

Noa Sutter
née le 24.08.2023

Nicolas Pietro
né le 25.08.2023

Charlie Pillon
née le 17.09.2023

Energie - Point de rencontre d'urgence

Depuis l'hiver dernier, les communes ont la responsabilité de planifier des points de rencontre d'urgence (PRU), dans le cadre de la préparation à une éventuelle coupure prolongée d'électricité (black-out).

Pour notre commune, ce point de rencontre se situera, en cas de besoin, dans le local du foyer au rez-de-chaussée du chemin du Levant 1, derrière la maison de Commune.

Installation d'un défibrillateur au village

Un défibrillateur externe automatique (AED) va être prochainement posé contre la maison de Commune, côté est. Il permettra d'agir dans les toutes premières minutes en cas d'arrêt cardiaque. Une intervention rapide augmente sensiblement les chances de survie de la victime. L'utilisateur est mis en relation direct avec un opérateur qui le guide dans l'utilisation de l'appareil, en attendant l'arrivée des secours.



Bon à savoir : un autre dispositif similaire se trouve à proximité de notre commune, à la route de Bogis-Bossey 18 à Chavannes-de-Bogis (ancien local de l'épicerie).